

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1943)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

(Suite de la page 68.)

prévisibles, les sommes fixées au programme sont nettement insuffisantes et que les devis établis par les concurrents n'offrent qu'un élément très relatif de comparaison. Le jury s'est unanimement prononcé pour une comparaison basée tout d'abord sur les qualités architecturales et pratiques des projets et, en second lieu, sur le cube plus ou moins réduit.

Sur ces bases, un examen approfondi est fait de chacun des 18 projets restant en présence.

Le jury devant primer 15 projets sur les 18 qu'il a retenus, il y a lieu d'envisager le cas où des projets classés seraient du même auteur ou devraient être disqualifiés. Pour parer à ce fait, il décide d'examiner encore les envois écartés précédemment et de retenir, en toute éventualité, deux de ces projets dans le classement final, celui-ci ayant été établi par ordre de mérite. A l'ouverture des plis d'auteurs, le jury constate que 3 concurrents sont classés dans les deux catégories A et B et décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix, 1000 fr., projet « 1942 », MM. Perrelet et Stalé, à Lausanne.

2^e prix, 600 fr., projet « Intimité », M. F. Rychner, à Berne.

3^e prix, 600 fr., projet « Terrasse abritée », M. Gaston Colomb, à Neuchâtel.

4^e prix, 400 fr., projet « Le foyer I », M. R.-J. Hediger, Lausanne.

5^e prix, 400 fr., projet « Rusticus », M. Claude Jeannet, à Neuchâtel.

6^e prix, 300 fr., projet « Vignoble », M. Willy Petter, à Bevaix.

7^e prix, 300 fr., projet « Sur nos monts », M. F. Huguenin, à Montreux.

8^e prix, 300 fr., projet « Famille », M. Maurice Ducommun, à Lausanne et La Chaux-de-Fonds.

9^e prix, 300 fr., projet « Les sapins », M. G. Dreyer, à Neuchâtel.

10^e prix, 300 fr., projet « Chacun chez soi », MM. de Bossel & Martin, J.-P. de Bossel, à Neuchâtel.

11^e prix, 300 fr., projet « Les saules », M. Hans Biéri fils, à La Chaux-de-Fonds.

12^e prix, 300 fr., projet « Sud », M. Claude Pizzera, à Colombier.

13^e prix, 300 fr., projet « Angulus ridet », M. Albert Girardier, Orbe.

14^e prix, 300 fr., projet « Mixte A », M. Arthur Lozeron, à Genève.

15^e prix, 300 fr., projet « Le Seyon », M. Hillebrand, à Yverdon.

Conclusion.

Le jury constate que le résultat du concours est satisfaisant, non seulement quantitativement, le nombre des envois étant élevé, mais qualitativement, car la plupart de ces envois dénotent une étude attentive du problème posé et une somme appréciable de travail. Quelques-uns apportent des solutions vraiment intéressantes, mais trop de projets ne sortent pas de la banalité et montrent que leurs auteurs n'ont pas saisi la portée sociale et le véritable intérêt architectural de l'étude à entreprendre.

Le jury recommande l'achat des 2 projets suivants :

« Pierre et bois II », placé en 2^e rang mais sans attribution de prix suivant l'article 13 du règlement (son auteur ayant déjà obtenu le 1^{er} prix en catégorie B) et « Sur nos monts », classé au 11^e rang et dont l'auteur obtient déjà le 7^e prix en catégorie B.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 1942.

Conclusion générale.

Tant que l'on confondra la *maison familiale*, c'est-à-dire le logement de la famille dans une maison satisfaisant exactement, rationnellement et économiquement à ses besoins, avec la « villa » en laquelle s'affirment moins les justes aspirations au bien-être familial que les prétentions du propriétaire, tous les efforts que l'on tentera pour tirer les familles, à ressources modestes, des casernes locatives urbaines, pour les ramener à leur foyer, dans leur maison, seront vains.

Ce concours, une fois de plus, a posé le problème comme il se devait. Malheureusement trop de concurrents, comme le jury le dit dans son rapport, n'ont pas compris « la portée sociale et le véritable intérêt architectural » de l'étude qui leur était proposée.

Cependant, sur les 15 projets primés, il y en a bon nombre qui se sont approchés assez près de la solution pour en dégager les principaux aspects. Et ce ne sera pas le moindre résultat de ce concours que de permettre de définir mieux le problème et de le poser à nouveau avec plus de netteté et de précision pour de prochaines études.

F. G.

DIVERS

Introduction du filetage métrique jusqu'à 10 mm.

Le bureau des normes de la Société suisse des constructeurs de machines nous prie de donner à nos lecteurs connaissance du communiqué suivant (Réd.) :

On a employé jusqu'ici en Suisse les systèmes de filetage Whitworth, métrique, Löwenherz et Japy pour les vis de toutes longueurs et de toutes formes de tête. Par contre, depuis le Congrès de Zurich, en 1898, la France a utilisé exclusivement le système métrique pour la visserie. En Allemagne, jusqu'au diamètre de 10 mm, ce dernier système est prescrit exclusivement, depuis plus de dix ans, et, en Italie, les normes sont établies depuis plusieurs années pour ce système seul. L'on doit savoir maintenant qu'en Allemagne, par décision officielle, le système métrique seul doit être employé aussi au-dessus de 10 mm, le système Whitworth n'étant autorisé que pour des réparations et des remplacements, ou lorsque des raisons techniques ne permettent pas l'emploi du système métrique.

La Suisse gardait jusqu'ici une position d'attente, mais la rareté des matières premières oblige à les ménager, d'autant plus que les stocks de métal et de visserie ne permettent plus que les variantes absolument nécessaires, si l'on veut que les besoins soient couverts pour la plus longue période possible. Prenons par exemple un boulon d'un diamètre de 6 mm environ ; nous avons actuellement des boulons avec toutes sortes de formes de tête pour $\frac{1}{4}$ " Whitworth, 6 mm métrique, 6 mm Japy et, partiellement, 6 mm Löwenherz. Il est clair que les besoins en boulons d'un seul système seront, pour le stock de métal à disposition, couverts plus longtemps que si l'on doit tenir en magasin des boulons de trois systèmes différents pour les mêmes diamètres, longueurs et formes de tête.

Considérant le développement de cette question à l'étranger où le filetage métrique est généralement introduit ou le sera prochainement (Amérique et Angleterre mises à part), et les nécessités économiques, la Commission de normalisation du VSM a pris, le 20 décembre 1941, la résolution suivante :

« A partir du 1^{er} janvier 1942, pour de nouvelles constructions ou de nouvelles séries de constructions anciennes, et jusqu'au diamètre de 10 mm, on ne devra plus utiliser que le filetage métrique. Les pièces en magasin avec filetage Whitworth peuvent être utilisées jusqu'à fin 1943 pour autant que le filetage métrique ne soit pas expressément demandé. »

Dans sa séance du 26 mars 1942, la Commission de normalisation s'est occupée à nouveau de cette question et a pris connaissance des démarches entreprises par le Bureau des normes VSM pour faire connaître cette décision. Celui-ci s'est mis en rapport avec les marchands de fer et a discuté la question avec leur association, laquelle a approuvé à l'una-

nimité la résolution ci-dessus, eu égard spécialement à ses avantages économiques dans les conjonctures actuelles. Chez les fabricants, on a rencontré parfois une résistance du fait des stocks et de l'outillage existants. Toutefois, la situation est maintenant telle que déjà presque toutes les grosses fabriques de visserie n'exécutent plus, jusqu'au diamètre de 10 mm, que des vis du système métrique. Nous approchons du moment où le filetage Whitworth, jusqu'à $\frac{3}{8}$ ", ne sera plus utilisé que pour des remplacements et où le filetage Japy appartiendra définitivement au passé.

Nous avons attendu jusqu'ici avant de faire connaître cette décision afin de faciliter aux fabricants le passage graduel au filetage métrique. Mais aujourd'hui nous recommandons aux constructeurs de prévoir sans délai, pour toutes les nouvelles constructions et autant que possible pour les nouvelles séries de constructions anciennes, là où cela peut raisonnablement se faire, le filetage métrique jusqu'à 10 mm de diamètre.

Zurich, le 13 janvier 1943.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait

du procès-verbal de la séance du Comité central du 5 février 1943 à Zurich.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Dans la séance du Comité central du 5 février 1943 ont été admis :

		Domicile	Section
<i>Reinhard-Müller, Gret</i>	architecte	Berne	Berne
<i>Wirz, Ernst</i>	architecte	Berne	Berne
<i>Christen, Hans</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Duruz, Pierre</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Gerber, Jean</i>	ing. civil	Müri	Berne
<i>Hirzel, Otto</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Steiner, Hans</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Fischer, Eugen</i>	ing. électr.	Berne	Berne
<i>Hintermann, Walter</i>	ing. électr.	Wabern	Berne
<i>Stänz, Rudolf</i>	ing. électr.	Berne	Berne
<i>Colliard, Marcel</i>	architecte	Fribourg	Fribourg
<i>Matthey, Marcel</i>	architecte	Fribourg	Fribourg
<i>Rosset, Georges</i>	architecte	Fribourg	Fribourg
<i>Desbiolles, Léon</i>	ing. civil	Fribourg	Fribourg
<i>Ceppi, Jean</i>	ing. forestier	Fribourg	Fribourg
<i>Bourcart, Pierre</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Cottet, John</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Gaden, Daniel</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Lieber, Jean</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Du Bois, Edmond</i>	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Berger, Francis</i>	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Auf der Maur, Gustav</i>	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Sauter, Alfred</i>	ing. électr.	Thayngen	Schaffhouse
<i>Bernasconi, Jak.</i>	ing. civil	Bâle	Soleure
<i>Moser, Léo</i>	ing. civil	Sierre	Valais
<i>Wälti, Arnold</i>	ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
<i>Zwicky, Max</i>	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
<i>v. Planta, Cyrill</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Spari, Robert</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Volmar, Emilio</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Holenstein, Paul</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Herzog, Paul</i>	ing. méc.	Schlieren	Zurich
<i>Meckenstock, Bernard</i>	ing. méc.	Thalwil	Zurich
Démissions.			
<i>Meyer, Willy</i>	architecte	Oberwil	Bâle
<i>Spinner, Albert</i>	ing. civil	Liestal	Bâle
<i>Rigateaux, Lucien</i>	architecte	Genève	Genève
<i>Maurice, Léopold</i>	ing. civil	Choungny	Genève
<i>Sudan, Robert</i>	ing. civil	Genève	Genève
Décès.			
<i>Häusler, Friedrich</i>	architecte	Berne	Berne
<i>Jaggi, Alfred</i>	ing. civil	Berne	Berne

<i>Sauter, Viktor</i>	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
<i>Nicole, Gabriel</i>	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
<i>Jaeggi, Hermann</i>	ing. civil	Teufen	Waldstätte
<i>Roth, Hans</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Wey, Jost, Dr</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Erni, Leonhard</i>	ing. méc.	Zurich	Zurich
<i>Stodola, A., Dr</i>	ing. méc.	Witikon	Zurich
<i>Probst, Eugen</i>	ing. civil	Brione	Membre isolé

2. Comptes 1942 et budget 1943.

Le Comité central examine les comptes et le budget et décide de les faire approuver par votation écrite auprès des délégués, après qu'ils auront été soumis aux réviseurs des comptes.

3. Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture.

Le Comité central prend connaissance de plusieurs propositions de modification faites par des membres de la S. I. A. et décide en principe de procéder à une révision de ce tarif. Le Comité central chargera de ce travail une commission spéciale dont les membres seront désignés incessamment.

Le Comité central examine diverses questions actuelles, entre autres l'édition des normes provisoires de la S. I. A. pour le calcul et l'exécution des travaux de maçonnerie en pierre naturelle et artificielle, la création de la nouvelle Association suisse du plan d'aménagement national, diverses questions concernant la création de possibilités de travail, ainsi que l'état des démarches entreprises auprès du Service du contrôle des prix pour modifier les Prescriptions n° 643 A/42 du 27 novembre 1942, concernant les honoraires d'ingénieur et d'architecte.

Zurich, le 10 mars 1943.

Le Secrétariat.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (Section S. I. A.)

Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée générale annuelle est fixée au *vendredi 26 mars 1943*, à 17 h. 30, au Foyer du Théâtre, à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des procès-verbaux.
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Budget pour 1943-1944. Cotisation centrale.
5. Fixation de la cotisation.
6. Rapport des membres de la S. V. I. A. du comité de patronage du *Bulletin technique*.
7. Rapport d'activité de la commission de la Série de prix.
8. Série de prix. Edition commune avec la série des Entrepreneurs.
9. Nomination des membres émérites.
10. Renouvellement partiel du comité.
11. Nomination des vérificateurs des comptes.
12. Renouvellement des membres des diverses commissions de la S. V. I. A.
13. Divers.
14. Propositions individuelles.

Suivant la tradition, cette assemblée sera suivie d'un repas en commun. (Prix 6 fr., service compris.) S'inscrire nombreux auprès du président, M. *Meystre*, ingénieur, chemin Verdonnet, Lausanne, jusqu'au *mardi 23 mars* à midi. Une partie récréative agrémentera la soirée.

Le Comité.